Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20261006-20260610DELIB8-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 octobre 2026

Mairie de PLOREC SUR ARGUENON
78 Place Jean Guérin - 22130
Tél : 02.96.83.01.04
mairieplorec@orange.fr

Nombre de Conseillers :

En exercice	10	L'an deux mil vingt-six,
Présents	10	le mardi 06 octobre,
Votants	10	Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., LE DOUJET C., ROUXEL R., MAITRALAIN F., SAMSON J., CADE A., TULASNE E.

SECRETAIRE DE SEANCE : Florent MAITRALAIN

20260610_DELIB8 Autorisation d'occupation temporaire du camping municipal par Mme LE BARON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21, L. 2241-1 et L. 2242-1
VU la demande présentée par **Mme LE BARON** sollicitant l'autorisation d'occuper un emplacement du camping municipal ;
VU le règlement intérieur du camping municipal ;

CONSIDERANT la demande d'occupation du camping municipal du **15 novembre 2026 au 30 avril 2027** ;

CONSIDERANT que cette occupation est compatible avec le fonctionnement du camping et ne fait pas obstacle à l'intérêt général ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer les conditions financières et les obligations de l'occupante ;

Article 1er — Le conseil municipal autorise **Mme LE BARON** à occuper le camping municipal, situé 78 place Jean Guérin à Plorec-sur-Arguenon, du **15 novembre 2026 au 30 avril 2027 inclus**
Article 2 — L'occupation porte sur un emplacement pour une caravane.
Article 3 — Mme LE BARON s'engage à respecter le règlement intérieur du camping, les règles d'hygiène, de sécurité, ainsi que les instructions données par les services municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

AUTORISE l'occupation du camping par Mme LE BARON aux dates précitées.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,
Le maire, Rose-Marie DANIEL

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUENON (Côtes d'Armor)